Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/769

11.2.2025

Avis du Comité économique et social européen

Politique de l'eau: donner les moyens d'agir aux jeunes, aux femmes et aux communautés autochtones et locales

(avis d'initiative)

(C/2025/769)

Rapporteure: **Milena ANGELOVA**

Corapporteur: **Ioannis VARDAKASTANIS**

Conseillers	Ioannis N. GRIGORIADIS (pour le corapporteur) Tellervo KYLÄ-HARAKKA-RUONALA (pour la rapporteure)
Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	12.11.2024
Adoption en session plénière	4.12.2024
Session plénière n°	592
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	189/2/6

1. Conclusions et recommandations

1.1. Dans le prolongement de l'avis du CESE sur la diplomatie bleue ([1]), le présent document se concentre sur les jeunes, les femmes et les communautés autochtones et locales (y compris les migrants et les personnes porteuses d'un handicap), autant de groupes de la population qui comptent parmi les plus vulnérables au stress hydrique, alors que, par ailleurs, elles présentent un important potentiel inexploité s'agissant de contribuer à une gestion durable de l'eau, de faire de l'eau un instrument favorisant la paix et la stabilité et, partant, de concourir à la diplomatie bleue.

1.2. S'inspirant de l'appel en faveur d'une Europe qui, sur la scène mondiale, mobilise le pouvoir de ses partenariats ([2]) et se félicitant de la nomination d'une commissaire européenne à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, le CESE invite l'UE à accorder toute l'attention voulue à ces groupes dans le cadre de ses relations extérieures et de sa coopération internationale, et suggère de mettre en place ***un programme phare de partenariat afin d'examiner comment leur donner les moyens d'agir de manière intégrée***, comme décrit plus en détail au paragraphe 4.4 ci-après.

1.3. L'accès à l'eau propre, à l'éducation et à l'emploi, ainsi que la participation à l'élaboration des politiques sont des éléments clés de l'autonomisation. Un meilleur accès aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (services «WASH») est essentiel, car il libère du temps pouvant être consacré à l'éducation et à la formation professionnelle, ouvre des possibilités d'emploi plus diversifiées et renforce la capacité à contribuer à la gestion de l'eau et aux politiques en la matière. Les nouvelles technologies associées aux connaissances autochtones — utilisées et appliquées de manière respectueuse — et un financement adéquat et ciblé sont nécessaires pour favoriser l'autonomie, tandis que les conventions internationales sur les droits de l'homme, le travail, la lutte contre la corruption et l'environnement fournissent le cadre juridique à cet effet. Les campagnes d'information sur les questions relatives à l'eau contribuent également à donner les moyens d'agir.

([1]) JO C, C/2023/862, 8.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/862/oj.
([2]) Orientations politiques de M[me] von der Leyen, juillet 2024.

1.4. L'autonomisation des jeunes nécessite des perspectives d'avenir positives sur le plan de l'éducation et de l'emploi, à commencer par l'enseignement primaire, pour ensuite s'étendre à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur. Outre les compétences liées à l'eau, les jeunes devraient également acquérir des compétences civiques, citoyennes et entrepreneuriales générales, de manière à pouvoir contribuer à la gestion de l'eau, à l'emploi et à l'élaboration des politiques, en tant que moteurs actuels du changement et futurs décideurs ([3]). Dans certaines communautés, comme les communautés autochtones, les jeunes se voient attribuer des fonctions dirigeantes, et des enseignements peuvent être tirés de leur expérience.

1.5. Des services «WASH» adéquats sont essentiels à l'autonomisation des femmes, étant donné que, dans la plupart des zones fortement soumises à un stress hydrique, ce sont elles, ainsi que les jeunes filles, qui sont chargées de trouver des solutions au détriment de leur éducation, de leur formation, de leurs perspectives d'emploi et de leur développement personnel. L'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes en matière d'éducation, de travail et d'entrepreneuriat, ainsi qu'au sein des instances de gouvernance est un autre facteur crucial. Il convient d'accorder une attention particulière à des conditions de travail décentes et notamment à la prévention de la discrimination et du harcèlement. Pour que l'entrepreneuriat féminin soit possible, il est nécessaire de garantir l'égalité d'accès aux infrastructures, à la terre et au financement, et de mettre en place des conditions d'activité exemptes de corruption. Les femmes devraient également être encouragées à occuper des postes de premier plan en politique et dans les entreprises, ainsi que dans toute organisation contribuant à la gestion de l'eau et à la diplomatie bleue, et être soutenues à cette fin.

1.6. Il convient de créer des plateformes pour permettre un dialogue concret et constructif entre les groupes autochtones et les gouvernements nationaux ou locaux, ainsi que de prévoir une participation systématique et plus proactive des peuples autochtones aux processus de coopération internationale. Les communautés locales doivent avoir accès aux infrastructures, à l'information, à l'éducation et à la formation, tandis que les organisations de la société civile (OSC) devraient être associées aux processus d'élaboration des politiques locales, en engageant un dialogue avec les groupes autochtones et en leur donnant les moyens d'agir ([4]).

1.7. Les technologies bleues et numériques sont primordiales pour améliorer la gestion de l'eau et l'accès à l'eau propre et à l'assainissement. En raison de la nature critique des systèmes énergétiques, numériques et d'approvisionnement en eau, et des interconnexions entre ceux-ci, les infrastructures doivent être développées dans leur intégralité. La protection des sources, la préservation des zones humides ([5]) et la prévention et le contrôle de la pollution et de la biocontamination sont indispensables pour une gestion durable de l'eau. De nombreuses communautés autochtones continuent de suivre de solides règles éthiques en matière de gestion de l'eau et leur engagement est déterminant pour relever les défis croissants dans ce domaine.

1.8. Le financement ainsi qu'un partenariat constructif sont essentiels au développement des infrastructures, à l'éducation et au renforcement général des capacités. Les fonds de l'UE comme les programmes des donateurs nationaux jouent à cet égard un rôle de premier plan et la coordination est essentielle pour créer des synergies et tirer le meilleur parti des ressources allouées. Il est important d'échanger les bonnes pratiques et d'inciter les programmes des donateurs à rester actifs dans le secteur de l'eau et à ne pas négliger les rivières, les lacs et les autres écosystèmes de zones humides, qui constituent des ressources en eau critiques. Il convient également de cartographier et de contrôler l'utilisation des fonds, ainsi que de veiller à ce que le financement soit efficace et soutienne l'autonomisation des groupes vulnérables.

2. **Contexte général et champ d'application**

2.1. Le présent avis d'initiative fait suite à l'avis du CESE sur la diplomatie bleue ([6]) et renforce son rôle d'élément central de l'initiative lancée par le Comité afin d'inviter l'UE à se concentrer sur l'eau en tant que ressource de plus en plus rare revêtant une importance cruciale pour l'avenir de la planète, et à promouvoir un pacte bleu dans le but d'accroître la sécurité, la résilience et la durabilité dans le domaine de l'eau, tant au sein de l'UE qu'à l'échelle mondiale ([7]).

([3]) Par exemple, l'initiative citoyenne européenne pour une Europe intelligente et résiliente dans le domaine de l'eau: https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2024/000010_fr.

([4]) Le réseau Uwasnet en Ouganda constitue à cet égard un bon exemple: https://uwasnet.org/.

([5]) La Convention sur les zones humides, qui a vu le jour en 1971 et à laquelle 172 pays du monde sont parties, contribue également à l'autonomisation des groupes vulnérables: https://www.ramsar.org/fr/news/autonomisation-des-femmes-et-restauration-des-zones-humides-vont-de-pair.

([6]) JO C, C/2023/862, 8.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/862/oj.

([7]) JO C, C/2024/878, 6.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/878/oj.

2.2. L'eau est essentielle à la vie et à la dignité humaines et les Nations unies reconnaissent l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. La protection des rivières, des lacs, des zones humides et des aquifères ([8]), et la garantie de services «WASH» adéquats, accessibles et abordables sont indispensables pour la santé publique et le développement humain. Toutefois, le stress hydrique, les problèmes et les risques liés à l'eau s'intensifient au niveau mondial en raison de la gestion non durable des ressources hydriques, de la crise climatique et de la forte croissance démographique due à des taux de natalité élevés ou à la migration en provenance d'autres pays. Compte tenu de ces évolutions, l'eau est devenue un atout stratégique essentiel.

2.3. La politique de l'eau ne peut être considérée isolément, l'eau étant une composante intrinsèque de la production alimentaire, énergétique et industrielle et étroitement liée à la santé, au climat, à la biodiversité et à d'autres questions en lien avec l'environnement. Par ailleurs, elle comporte une dimension de genre, intergénérationnelle et interculturelle importante. L'eau est vitale: sans elle, toute vie est impossible. Elle est un facteur indispensable pour tous les objectifs de développement durable du programme des Nations unies à l'horizon 2030. La politique de l'eau devrait donc être considérée non seulement comme un domaine d'action à part entière, mais aussi comme une dimension horizontale qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des politiques, comme le préconise le principe n° 1 de la déclaration en vue d'un pacte bleu pour l'Europe du CESE ([9]). Nous devons tous en prendre conscience avant que l'eau ne se raréfie.

2.4. Les jeunes, les femmes et les communautés autochtones et locales (y compris les migrants et les personnes porteuses d'un handicap) comptent parmi les populations les plus vulnérables au stress hydrique et sont souvent les plus touchés dans les zones à haut risque de stress hydrique. Il importe dès lors que ces groupes bénéficient d'une plus grande attention dans les nouvelles stratégies et politiques dans le domaine de l'eau et dans le cadre de la coopération internationale, de manière à garantir à tous un approvisionnement en eau propre adéquat, accessible et abordable, ainsi que des services «WASH», une gestion durable de l'eau, un environnement de vie sain et le développement social qui en découle. Par ailleurs, ces groupes ont un important potentiel inexploité s'agissant de contribuer à la gestion durable de l'eau et à la prévention et la résolution des conflits liés à l'eau, sur la base de leur expérience, de leurs pratiques et de leurs approches en matière de gestion des terres. Ils peuvent jouer un rôle d'acteurs et d'agents de premier plan et devraient être reconnus tant dans le cadre de la prise de décision qu'au niveau opérationnel.

2.5. Si l'UE compte sur son territoire d'importantes zones à haut risque de stress hydrique, l'ampleur et la gravité des stress hydriques à l'échelle mondiale, ainsi que les tensions et conflits qui y sont liés appellent une réflexion, des actions et des solutions à l'échelon planétaire, qui devraient être mises en œuvre dans le cadre de la coopération internationale. Cette démarche revêt une importance particulière dans le cas des masses d'eau transfrontalières et des ressources hydriques partagées, afin que l'eau puisse devenir un instrument de paix plutôt qu'une source de conflit.

2.6. Les problèmes liés à l'eau dans les pays étrangers affectent grandement, directement ou indirectement, l'UE, ce qui incite fortement à mener une diplomatie bleue active dans le cadre de ses relations extérieures, laquelle peut notamment prendre la forme de partenariats internationaux et d'une coopération multilatérale au sein du système des Nations unies (FAO, OMS, Unesco, OIT, ONUDI et PNUD, parmi d'autres).

2.7. Des efforts spécifiques sont nécessaires pour faire face à la grave pénurie d'eau que connaissent de vastes régions d'Afrique subsaharienne, non seulement parce qu'il s'agit d'une situation alarmante qui reflète bien les défis mondiaux, mais aussi parce que les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée seront tôt ou tard aux portes de l'UE. Par exemple, la rareté de l'eau et les conflits qui y sont liés sont susceptibles de générer des flux migratoires massifs depuis l'Afrique vers l'UE, tandis que d'importants flux migratoires peuvent également avoir une incidence sur les zones déjà soumises au stress hydrique en Afrique et dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA), amplifiant la pression exercée sur celles-ci. Cela met en évidence la complexité des migrations provoquées par le climat et l'eau et appelle de la part de l'UE des solutions permettant d'y remédier en temps utile et de manière proactive.

2.8. Le CESE souligne que les défis liés à l'eau sont, de par leur nature, vastes, diversifiés et complexes. La sécheresse constitue également un problème croissant pour de nombreuses régions, notamment au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Amérique latine. Dans le même temps, l'irrégularité croissante des pluies pose des défis supplémentaires, tandis que de nombreux pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que certains pays insulaires, sont exposés à de fréquentes inondations d'une ampleur colossale. S'assurer que les populations touchées puissent bénéficier de systèmes d'alerte précoce et développer des pratiques de réaction d'urgence, en utilisant au mieux les nouvelles technologies pour sauver des vies et aider les communautés exposées à survivre, est une responsabilité publique d'importance vitale.

([8]) La Convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui fournit le cadre nécessaire pour une conservation et une utilisation rationnelle de toutes les zones humides et de leurs ressources. Le terme «zones humides» englobe dans ce contexte les rivières, les lacs, les tourbières, les étangs, les marais et toutes les zones humides côtières. Voir https://www.ramsar.org/fr.

([9]) https://www.eesc.europa.eu/fr/initiatives/eu-blue-deal.

2.9. La dégradation de la qualité de l'eau est un problème de plus en plus important, car elle met en péril les moyens de subsistance des communautés locales dans de nombreuses régions. Les masses d'eau, les rivières, les lacs et les aquifères transfrontaliers transportent souvent des polluants d'un pays ou d'une région à l'autre, une situation également causée par un manque de connaissances et d'infrastructures, et qui non seulement affecte les conditions de vie de nombreuses personnes, mais provoque également des tensions entre pays voisins.

3. **Reconnaître les besoins et le potentiel des jeunes, des femmes et des communautés autochtones et locales (y compris les migrants et les personnes porteuses d'un handicap)**

3.1. ***Éléments clés et catalyseurs de l'autonomisation***

3.1.1. Les moyens permettant de protéger les groupes vulnérables, d'améliorer leurs conditions de vie dans les zones soumises au stress hydrique et de libérer davantage leur potentiel d'action et d'influence sont similaires pour tous les groupes. Parmi les éléments clés figurent l'accès à l'eau propre et à l'assainissement, la sensibilisation, l'éducation et la formation visant à améliorer la participation au marché du travail et l'emploi, les espaces sûrs créés pour l'échange de connaissances et la contribution à l'élaboration des politiques. Ils sont tous susceptibles d'être facilités et soutenus par les nouvelles technologies, un financement adéquat et des règles appropriées.

3.1.2. Un accès adéquat aux services «WASH» offre davantage de possibilités pour une vie meilleure en prévenant de mauvaises conditions d'hygiène et une contamination des sources d'approvisionnement en eau, ainsi qu'en améliorant l'accès à l'eau potable propre. Cela vaut tout particulièrement pour les femmes et les jeunes filles, car ce sont elles qui supportent généralement la charge de trouver des solutions aux problèmes liés à l'eau, en raison de traditions et de normes sociales. En outre, dans de nombreuses zones soumises au stress hydrique, une grande partie des femmes et des jeunes travaillent dans l'agriculture dans des régions souffrant de pénurie d'eau.

3.1.3. L'éducation et le développement des compétences sont d'autres éléments essentiels de l'autonomisation. Si un accès adéquat à l'eau libère du temps pour l'éducation, cette dernière renforce la capacité de contribuer à une gestion durable de l'eau ainsi que l'aptitude à diriger, et crée des possibilités d'emploi plus diversifiées. Un large éventail de possibilités d'éducation et de formation doit être disponible pour couvrir les besoins en compétences liées à l'eau, des compétences de base aux compétences professionnelles de haut niveau, en fonction des circonstances et des ambitions, ce qui permettra également de veiller à ce que l'Union joue un rôle de premier plan dans les technologies économes en eau. Outre l'éducation formelle, il convient d'encourager l'exemplarité, de renforcer les réseaux entre pairs et d'assurer le mentorat de l'apprentissage approfondi en permettant le transfert et l'échange de connaissances et d'expériences.

3.1.4. Les groupes vulnérables ne devraient toutefois pas être seulement considérés comme la cible d'efforts en matière d'éducation et de formation. Ces populations possèdent des compétences, des connaissances et une expérience spécifiques qui peuvent contribuer à améliorer la gestion de l'eau et l'élaboration des politiques. Cela rend encore plus nécessaire de les associer aux processus de planification, de prise de décisions, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques. À cette fin, les structures décisionnelles doivent permettre une interaction et une participation réelles et efficaces, qui prennent en compte la diversité des points de vue, au-delà de simples processus d'information descendants ou de consultations ascendantes unilatérales.

3.1.5. La participation de ces populations à la diplomatie de l'eau a principalement eu lieu dans le cadre de liens entre acteurs de la société civile. Il est important de renforcer encore ce type de diplomatie bleue parallèle (*Track II*) ([10]), mais aussi de s'efforcer dans le même temps de faire entendre les points de vue des acteurs locaux dans le cadre de la diplomatie déployée au niveau gouvernemental (*Track I*) ([11]), afin de s'assurer que la voix des groupes vulnérables soit effectivement entendue, que leurs intérêts soient pris en considération et que leur potentiel soit exploité.

3.1.6. Les nouvelles technologies donnent un nouvel élan à la fois à l'amélioration de la gestion de l'eau et à l'autonomisation des groupes vulnérables. Les technologies bleues innovantes offrent de nouveaux moyens de développer l'approvisionnement en eau, de prévenir les pénuries d'eau et la pollution et de se préparer aux risques liés à l'eau, notamment les conditions météorologiques extrêmes dues au changement climatique. Les technologies numériques constituent un élément essentiel de ces

([10]) La diplomatie parallèle (*Track II*) est la pratique des acteurs non étatiques qui consiste à utiliser des tactiques de résolution des conflits (telles que des ateliers et des conversations) dans le but d'atténuer la colère, les tensions ou les craintes qui existent entre les groupes en conflit. Ces contacts non gouvernementaux, informels et non officiels donnent lieu à des activités telles que des ateliers et des conversations visant à améliorer la communication et la compréhension entre les citoyens.

([11]) La diplomatie gouvernementale (*Track I*) est généralement considérée comme le principal outil de consolidation de la paix relevant de la politique étrangère d'un État. Elle est menée par des diplomates, des hauts fonctionnaires et des chefs d'État et vise à influencer les structures de pouvoir politique.

solutions, et leur adoption permet également de déployer des approches plus inclusives en matière d'éducation, de communication et de participation. L'électrification étant un prérequis fondamental, par exemple pour la distribution d'eau et les connexions numériques, il convient de développer parallèlement les infrastructures énergétiques, numériques et de distribution d'eau afin de construire une société intelligente dans le domaine de l'eau ([12]). Des campagnes d'information en faveur d'une utilisation durable de l'eau et de la protection des sources d'eau, et la mise au point de modèles intelligents dans le domaine de l'eau peuvent faciliter l'émergence de solutions hydriques intégrées.

3.1.7. Des partenariats constructifs et le financement connexe jouent un rôle crucial dans le développement des infrastructures, de l'éducation et de la formation dans le domaine de l'eau, ainsi que, d'une manière générale, dans le renforcement des capacités. L'accès au financement est également une condition préalable à l'entrepreneuriat et à l'essor des entreprises. Outre les fonds de l'UE, les agences nationales et le financement de la coopération internationale au développement jouent un rôle essentiel à cet égard; une étroite coordination crée des synergies et contribue à obtenir de meilleurs résultats. Il est fondamental d'échanger les bonnes pratiques et d'encourager les programmes des donateurs nationaux à mieux répondre aux besoins locaux. Il convient également de cartographier et de contrôler l'utilisation des fonds, ainsi que de veiller à ce que le financement soit efficace et soutienne l'autonomisation des groupes vulnérables, notamment en garantissant l'approvisionnement en eau et en promouvant l'éducation et la sensibilisation aux questions liées à l'eau, telles que la nécessité de disposer d'infrastructures d'assainissement et de prévenir la pollution.

3.1.8. Les conventions internationales sur les droits de l'homme, le travail, la lutte contre la corruption et l'environnement fournissent le cadre juridique permettant de protéger les groupes vulnérables et sous-représentés et de leur donner les moyens d'agir dans le domaine de l'eau. Des efforts supplémentaires doivent être consacrés à la mise en œuvre de ces règles dans tous les pays et tous les projets. Il est également important de sensibiliser au sein même des groupes vulnérables aux droits et aux possibilités liés à l'eau tout en luttant contre les biais, les stéréotypes et la propagande.

3.2. *Libérer le potentiel des jeunes*

3.2.1. Sur une population mondiale qui atteint aujourd'hui 8 milliards d'habitants, environ 1,8 milliard ont entre 10 et 24 ans, et ce nombre est en augmentation ([13]). Étant donné que la grande majorité d'entre eux vivent dans des pays émergents à économie de marché et représentent une part importante de leur population, les jeunes revêtent une importance cruciale à la fois en tant que groupe cible et en tant qu'acteurs de la politique de l'eau. L'amélioration des possibilités qui s'offrent à eux nécessite un large éventail de mesures, comme l'indique, par exemple, l'initiative visant à aider les jeunes Ougandais à améliorer leur niveau d'éducation et de formation et à avoir accès à la nourriture et à l'eau, afin d'assurer l'émergence d'une nouvelle génération inspirée par la confiance, l'espoir et l'amour, en mesure de transformer leurs communautés ([14]).

3.2.2. La croissance démographique exerce une pression accrue sur les ressources en eau et rend indispensable le recensement des risques actuels et futurs pour les sources d'eau. Cela souligne la nécessité d'améliorer les connaissances, la compréhension et les compétences liées à l'accès aux sources d'approvisionnement en eau et à leur protection et, par conséquent, l'importance d'une gestion durable de l'eau. Si les jeunes aspirent à de bonnes conditions de vie et à des perspectives prometteuses en matière de professions et d'emplois, ils sont également disposés à contribuer au développement positif et à la résilience de leurs communautés et de leurs pays. Ils sont souvent les acteurs du changement et des moteurs du progrès économique, social et environnemental.

3.2.3. En ce qui concerne l'élaboration des politiques, les jeunes ont le potentiel de remettre en question les structures et les procédures existantes et d'apporter des idées nouvelles, si on leur en laisse l'occasion. Ils peuvent également contribuer à proposer des solutions innovantes pour les services «WASH» et la gestion de l'eau. En outre, les jeunes sont capables et désireux d'établir des réseaux transfrontaliers et de renforcer ainsi la coopération internationale.

3.2.4. Toutefois, il existe plusieurs obstacles à la participation active des jeunes aux activités et à la gouvernance liées à l'eau, notamment:

— des structures non inclusives et non représentatives — les jeunes sont souvent exclus des processus décisionnels et, lorsqu'ils y sont associés, leurs avis sont fréquemment ignorés;

— des obstacles à la connaissance et aux compétences — les questions liées à l'eau nécessitent souvent des connaissances et une expertise technique spécifiques;

— les barrières linguistiques dans le cadre de la coopération internationale;

— les possibilités limitées de renforcement des capacités;

— la fragmentation qui caractérise les initiatives émanant des jeunes et les mouvements de jeunesse.

([12]) JO C, C/2024/878, 6.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/878/oj.
([13]) «10 things you didn't know about the world's population» — Bureau de l'envoyée du secrétaire général des Nations unies pour la jeunesse (un.org).
([14]) https://fieldsoflife.org/why-east-africa/.

3.2.5. Pour surmonter ces obstacles ainsi que d'autres, les jeunes ont besoin de possibilités d'éducation et de formation, et ce dès le plus jeune âge. Cela nécessite des ressources suffisantes pour ce qui est des enseignants disponibles dans les communautés locales, et des dispositifs d'enseignement à distance. Il faut également que les jeunes, et notamment les jeunes filles et les jeunes femmes, aient la possibilité d'accéder à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur. Il convient de promouvoir des programmes éducatifs spécifiquement destinés aux jeunes, qui intègrent la gestion durable de l'eau et la diplomatie dans leurs programmes scolaires, de sorte que la prochaine génération soit consciente des défis actuels et futurs dans le domaine de l'eau et bien préparée pour les relever. Afin de garantir des retombées plus larges, il y a lieu de tirer parti des outils et plateformes numériques pour stimuler la participation des jeunes dans les régions reculées, montagneuses ou insulaires, ainsi que dans les autres régions mal desservies, en leur donnant accès à des forums d'éducation, de formation et d'élaboration des politiques.

3.2.6. Outre les compétences liées à l'eau, il convient de doter les jeunes de compétences civiques et citoyennes générales pour qu'ils soient mieux à même d'influencer et de participer efficacement à la gestion de l'eau et à l'élaboration des politiques dans ce domaine. L'éducation civique est également nécessaire du point de vue de la préparation de l'avenir, les jeunes étant les décideurs de demain, ainsi que pour les aider à prendre une part active dans la politique publique dès aujourd'hui ([15]). Il convient aussi de les doter de compétences entrepreneuriales, ainsi que de les encourager et de leur fournir le soutien nécessaire pour créer des entreprises, contribuant ainsi à la création d'emploi.

3.3. ***Donner aux femmes les moyens d'agir***

3.3.1. Dans le monde entier, ce sont principalement les femmes et les filles qui sont exposées au stress hydrique ([16]), car ce sont elles qui, traditionnellement, assument la charge importante de la collecte de l'eau. Les chiffres montrent que:

— en tant que responsables de 72 % de l'approvisionnement quotidien en eau des ménages ([17]), les femmes consacrent à travers le monde un total de 200 millions d'heures chaque jour à la collecte d'eau ([18]);

— la charge moyenne quotidienne de l'eau transportée s'élève à 30 kg, et le transport s'effectue souvent en plusieurs trajets entre une source et le domicile ([19]);

— les jeunes filles (de moins de 15 ans) sont deux fois plus susceptibles d'être responsables de la collecte de l'eau du ménage que les garçons, ce qui les expose à des attaques et les empêche d'aller à l'école et d'acquérir de précieuses compétences ([20]);

— sur le long trajet de plusieurs kilomètres qu'elles parcourent à partir d'endroits isolés et peu sûrs pour trouver de l'eau, puis dans les longues files d'attente, les femmes sont susceptibles de faire l'objet de harcèlement.

3.3.2. Il est scientifiquement prouvé qu'un meilleur accès aux services «WASH» permet aux femmes d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie au niveau personnel, familial et communautaire, lequel renforce à son tour les communautés, en ce qu'il:

— permet aux femmes d'irriguer les cultures, de s'en occuper et de produire plus de nourriture pour elles-mêmes et leurs familles;

— libère les femmes de l'obligation d'investir du temps et des efforts dans la collecte d'eau, ce qui leur donne la possibilité de s'engager dans d'autres activités, telles que l'éducation, la formation, l'entrepreneuriat, l'emploi, la culture, le développement personnel et l'exercice de fonctions dirigeantes, et accroît ainsi considérablement leur potentiel s'agissant d'augmenter leurs revenus;

— améliore la santé génésique et les soins portés aux enfants;

— contribue à la croissance du PIB.

([15]) La stratégie de l'UpM pour l'eau et l'engagement des jeunes constitue, à cet égard, un excellent exemple. Conformément aux principes fondamentaux consistant à donner aux jeunes les moyens d'agir en matière de gestion durable de l'eau, elle fournit un cadre précieux pour accroître leur participation aux processus de gouvernance et de prise de décision liés à l'eau. Cette stratégie souligne la nécessité de mettre en place des initiatives de renforcement des capacités et des projets dirigés par des jeunes adaptés, qui seront essentiels pour stimuler l'innovation et faire en sorte que les jeunes ne soient pas seulement des participants, mais qu'ils soient aussi des leaders dans le secteur de l'eau. La stratégie préconise l'intégration des points de vue des jeunes aux niveaux local comme international.

([16]) JO C 349 du 29.9.2023, p. 60.

([17]) ONU-Femmes.

([18]) *La collecte de l'eau est souvent une immense perte de temps pour les femmes et les filles*, Unicef.

([19]) FAO.

([20]) Unicef.

3.3.3. Afin de permettre aux femmes et aux filles de ne plus devoir se concentrer uniquement sur la satisfaction des besoins fondamentaux de leur famille dans les zones soumises au stress hydrique, et dans le but d'assurer une meilleure protection des sources d'eau, la modernisation des systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées revêt une importance primordiale.

3.3.4. L'accès à l'éducation et à diverses possibilités d'apprentissage constitue un autre pilier de l'autonomisation des femmes en ce qui concerne les questions liées à l'eau. Il convient également d'accorder toute l'attention requise à la diversité des possibilités d'emploi et à des conditions de travail décentes pour les femmes, notamment à la prévention de la discrimination, du harcèlement et de tout type de mauvais traitements. De plus, les femmes devraient avoir accès à toutes les possibilités d'entrepreneuriat. Outre l'éducation, cela suppose un accès légalement autorisé aux infrastructures, à la terre, aux ressources naturelles et au financement. La microfinance peut être un outil précieux à cet égard.

3.3.5. L'égalité des chances dans les domaines de l'éducation, de la formation, du travail et de l'entrepreneuriat contribue à garantir une meilleure égalité entre les hommes et les femmes en général, ce qui est souvent problématique vu l'importance de la culture et des usages des communautés concernées à cet égard. Il est donc primordial de sensibiliser aux avantages de l'égalité entre les femmes et les hommes et de recenser les obstacles structurels qui s'y opposent.

3.3.6. Si l'égalité entre les hommes et les femmes est une question qui relève des droits de l'homme, elle est également essentielle pour libérer pleinement le potentiel des populations de manière à renforcer les progrès économiques, sociaux et environnementaux. Les femmes étant souvent responsables du bon déroulement des activités quotidiennes et d'assurer la compatibilité entre les besoins et les ressources, elles sont bien placées pour garantir la gestion durable des ressources en eau, jouer un rôle dans la diplomatie bleue et veiller à ce que les décisions touchant à la gestion de l'eau respectent un large éventail de valeurs. Cela vaut à la fois pour la gestion pratique de l'eau et pour la prise de décision au niveau politique et la diplomatie à cet égard ([21]). Il convient donc d'encourager les femmes à se lancer dans une carrière dans ce domaine et de les soutenir dans cette démarche.

3.3.7. Les femmes devraient pouvoir exercer des fonctions dirigeantes et être encouragées à acquérir une expertise technique et juridique ainsi que des compétences en matière d'encadrement afin de libérer leur potentiel dans le cadre d'activités politiques ou commerciales, ainsi que dans le secteur tertiaire et dans toute autre organisation qui contribue à la gestion durable de l'eau et à la diplomatie bleue. Par conséquent, il y a lieu de mettre en place des programmes de mentorat spécifiques pour les femmes dans le domaine de la gestion de l'eau afin de garantir leur accès à des fonctions dirigeantes et de favoriser leur participation aux processus décisionnels à tous les niveaux. En outre, il importe de renforcer la confiance des femmes dans leurs propres compétences et de soutenir leur évolution professionnelle, notamment grâce à la constitution de réseaux à tous les niveaux, de l'échelon local au niveau international. Peuvent être cités, parmi les exemples existants, les réseaux Femmes engagées dans la diplomatie de l'eau dans le bassin du Nil et Femmes engagées dans la gestion de l'eau en Asie centrale et en Afghanistan. Ces réseaux visent à développer une communauté de pratique; l'objectif général du réseau Femmes engagées dans la diplomatie de l'eau est l'émancipation des femmes et l'exercice par celles-ci de fonctions dirigeantes dans la prise de décision à haut niveau dans les bassins hydrographiques transfrontières.

3.4. ***Mobiliser les communautés autochtones et locales (y compris les migrants et les personnes porteuses d'un handicap)***

3.4.1. Les populations autochtones représentent 5 % de la population mondiale et occupent, possèdent ou gèrent environ 20 à 25 % de la surface du globe ([22]). Les territoires autochtones comprennent de nombreuses sources d'eau essentielles, telles que des châteaux d'eau, des zones humides et des cours d'eau, que les populations autochtones ont bien gérés pendant des millénaires, souvent sans que leur rôle soit reconnu par les bénéficiaires de leurs efforts. Ces populations sont parmi les premières à être confrontées à des problèmes liés à l'eau en raison de leur large dépendance à l'égard des ressources naturelles et des écosystèmes. Elles sont particulièrement vulnérables aux répercussions des risques liés à l'eau sur la sécurité alimentaire, en ce qui concerne notamment la pêche, la chasse et les pâturages pour le bétail. Ces problèmes découlent souvent des sécheresses ou des inondations, tandis que dans la région arctique, les possibilités de chasse sont limitées par la fonte des glaces induite par le changement climatique, qui empêche les déplacements sur la glace.

([21]) Deux exemples concrets: 1) l'étude comparative intitulée «Empowering Women in Water Diplomacy in the Middle East and North Africa», réalisée par le Geneva Water Hub et GWP-Med, qui met en lumière le rôle de premier plan que jouent les femmes dans la diplomatie de l'eau dans la région MENA. Cette étude fournit des informations précieuses sur les défis et les opportunités concernant l'autonomisation des femmes dans ce domaine et souligne la nécessité d'une intervention ciblée afin de soutenir le rôle moteur des femmes dans la gestion et la diplomatie de l'eau; 2) le programme de travail intitulé «Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides» de la Convention sur les zones humides (ramsar.org).

([22]) https://siwi.org/publications/indigenous-people-water-and-climate-change/.

3.4.2. Les femmes autochtones rencontrent souvent des problèmes supplémentaires en raison de leur origine ethnique, de leur genre ou de leur identité autochtone, lesquels se manifestent par le harcèlement, la violence, la discrimination au travail et l'absence de droits politiques et judiciaires, concernant notamment la propriété foncière et l'accès aux ressources naturelles ([23]). Malgré cela, dans de nombreuses communautés, ce sont les femmes autochtones qui détiennent les connaissances sur l'eau et leur réelle inclusion revêt une importance cruciale.

3.4.3. Les peuples autochtones entretiennent généralement des relations profondes et durables avec l'eau, la terre et les zones humides, et disposent de connaissances uniques quant à la manière de préserver, de protéger et d'utiliser ces ressources de façon durable, souvent en association avec leurs propres obligations de protection des terres dans le cadre de leurs relations avec leurs territoires. Par exemple, dans les Andes péruviennes, les communautés autochtones plantent un grand nombre de plants de queuña à croissance rapide et résistants sur les pentes montagneuses abruptes, afin de prévenir l'érosion et de stocker et de filtrer l'eau qui alimente les sources et les zones humides en aval ([24]). Les connaissances des peuples autochtones, transmises de génération en génération, souvent par la voie de traditions orales, doivent être considérées comme une source d'inspiration à explorer et exploiter dans le cadre de partenariats constructifs dans de nombreux contextes, y compris dans le domaine de la diplomatie de l'eau.

3.4.4. Par ailleurs, il importe de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales qui sont liés aux expressions et savoirs traditionnels. Une telle mesure s'appliquerait aux inventions fondées sur les traditions, aux expressions culturelles, à la conception des produits, aux recettes et à l'origine géographique des produits et services ([25]).

3.4.5. Malgré les récentes avancées, il est évident qu'il convient de mettre en place des plateformes proactives pour un dialogue constructif entre les groupes autochtones et les gouvernements nationaux et locaux, ainsi qu'avec la communauté internationale, pour ce qui concerne les pratiques dans le domaine de l'eau. Un dialogue adéquat, fondé sur des intérêts partagés et un accord commun, est essentiel pour établir des relations à long terme et renforcer la confiance et le respect mutuel entre les gouvernements et les communautés autochtones, y compris les femmes et les jeunes. Les décisions prises au niveau international ne tiennent souvent pas compte des points de vue, des connaissances ou des solutions des peuples autochtones. Associer systématiquement ces populations à la coopération internationale s'avère donc également nécessaire si l'on veut garantir que leurs droits humains soient respectés et que le potentiel qu'elles recèlent soit pleinement exploré.

3.4.6. Chaque communauté locale dans quelque région que ce soit doit avoir accès aux infrastructures, à l'information et à l'éducation. Les solutions pratiques devraient toutefois tenir dûment compte des conditions locales et du niveau de développement, étant donné que les besoins et les possibilités des personnes vivant dans les zones montagneuses, les îles et les petits villages isolés qui ne disposent pas d'un accès adéquat à l'eau sont très différents de ceux des zones plus développées, et que chaque contexte nécessitera des solutions qui lui sont adaptées. Sachant que les OSC au niveau local jouent souvent un rôle important dans les questions liées à l'eau et dans l'aide aux groupes vulnérables, elles devraient être associées aux processus locaux d'élaboration des politiques.

4. ***Possibilités de partenariat pour l'UE***

4.1. L'UE joue un rôle central dans la lutte contre le stress hydrique mondial dans le cadre de ses relations extérieures et de ses partenariats internationaux, lesquels sont complétés par des programmes des donateurs nationaux. En s'appuyant sur son cadre juridique élaboré, ses capacités technologiques et son rôle majeur en tant que donateur dans ce domaine, l'Union est en mesure de contribuer largement à la gestion durable des ressources en eau, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et à la formation, à la gouvernance de l'eau et à la résolution des conflits. À cet égard, elle peut aussi tirer parti de son expérience en matière de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'élaboration participative des politiques, incluant également les jeunes, et fournir des orientations dans ce domaine. Les instruments de la microfinance utilisés au profit des groupes concernés pourraient jouer un rôle de premier plan à cet effet.

4.2. L'Afrique subsaharienne est devenue un point de contact pour la diplomatie bleue en raison des conditions démographiques, géographiques et politiques particulières qui sont les siennes. La déstabilisation de l'Afrique découlant du stress hydrique étant susceptible de se propager à la région MENA et à l'UE et d'entraîner des crises alimentaires et migratoires, la position proactive de l'Europe s'impose comme une condition sine qua non. Le lac Victoria, le lac Tchad et les bassins du Nil, du Niger et du Congo sont des points névralgiques de stress hydrique, qui nécessitent une attention urgente afin de protéger l'environnement et de prévenir les catastrophes climatiques et hydriques susceptibles de provoquer de nouveaux conflits et de nouvelles vagues de migration vers l'Europe.

([23]) «La réalité des femmes autochtones: éclairages du Navigateur autochtone», IWGIA et OIT, 2020.
([24]) https://library.panos.co.uk/features/stories/seeds-of-water.html#0_00337302.
([25]) https://www.wipo.int/sme/en/traditional-knowledge.html.

4.3. L'Afrique est un partenaire majeur de l'UE dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» ([26]) et de la stratégie européenne en matière de sécurité économique ([27]). Étant donné que d'autres puissances mondiales, notamment la Chine et l'Inde, s'implantent activement en Afrique, la coopération avec cette dernière est indubitablement une question de la plus haute importance pour la sécurité économique et géopolitique de l'UE, ainsi que pour sa position stratégique au niveau mondial. Il est dès lors impératif que l'Union élabore une stratégie globale pour l'Afrique, dans laquelle la diplomatie bleue occupera une place centrale.

4.4. Compte tenu des défis qui se posent dans les zones de stress hydrique, en particulier en Afrique subsaharienne, ainsi que des risques et des possibilités qu'ils comportent pour l'UE, le CESE recommande la mise en place d'**un programme phare de partenariat** pour au moins une zone africaine, afin de couvrir de manière intégrée les différents éléments de l'autonomisation. Le CESE suggère d'inclure dans le programme les mesures suivantes:

4.4.1. coopérer et soutenir le développement des **infrastructures** d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et des services connexes, afin d'améliorer l'accès aux services «WASH», en mettant particulièrement l'accent sur la durabilité, les incidences sur l'environnement et les efforts de restauration;

4.4.2. soutenir le renforcement des capacités locales en matière d'éducation et de formation, faciliter les échanges d'étudiants avec l'UE et promouvoir les possibilités offertes par le réservoir européen de talents, tout en évitant la fuite des cerveaux et en favorisant la migration circulaire ([28]), de manière à renforcer **les compétences et les aptitudes** nécessaires à la gestion durable de l'eau et à la diplomatie bleue. Il y a lieu de déployer des efforts spécifiques en faveur de l'éducation des filles et des femmes;

4.4.3. promouvoir la coopération dans le domaine des **technologies bleues**, lesquelles doivent être assorties des technologies nécessaires à la production d'électricité, afin de contribuer à améliorer l'accès aux services «WASH», l'utilisation rationnelle de l'eau, la lutte contre la pollution et la sécurité de l'approvisionnement en eau propre. Les conditions locales devraient être dûment prises en compte dans les choix technologiques;

4.4.4. améliorer les conditions et les capacités de création d'entreprises locales pour favoriser **l'esprit d'entreprise** et l'emploi. Il convient de mettre en place un soutien spécifique qui ciblerait les jeunes entrepreneurs et les femmes cheffes d'entreprise;

4.4.5. promouvoir la mise en œuvre des conventions internationales du travail en vue de garantir des **conditions de travail** décentes. Il importe d'accorder une attention particulière au respect du principe de non-discrimination fondée sur le sexe et l'origine ethnique, ainsi qu'au respect des droits de l'homme;

4.4.6. établir une coopération avec les décideurs politiques locaux et divers groupes, afin de renforcer **l'élaboration participative des politiques et la diplomatie bleue**. Ces interactions multipartites devraient avoir pour objectif de donner aux jeunes, aux femmes et aux populations autochtones les moyens de prévenir et de résoudre les problèmes et les conflits liés à l'eau;

4.4.7. coopérer dans le domaine du développement des infrastructures et des connexions numériques, afin de tirer parti des possibilités offertes par **la numérisation** dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'éducation et de la communication. Cette coopération devrait être assortie d'efforts visant à développer les compétences numériques des communautés locales;

4.4.8. associer **la société civile de l'UE** au programme, de manière à renforcer les connaissances et l'échange d'expériences sur le terrain. Il convient de tirer pleinement parti des structures de coopération existantes;

4.4.9. doter le programme d'un **financement** suffisant, y compris pour le développement des infrastructures, de l'éducation, du dialogue multipartite et des entreprises, en vue de garantir la mise en œuvre des mesures susmentionnées;

([26]) https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/global-gateway/opinions.
([27]) https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/strategie-europeenne-en-matiere-de-securite-economique.
([28]) JO C 75 du 28.2.2023, p. 136.

4.4.10. **procéder au suivi et à l'évaluation** de la mise en œuvre du programme et de ses incidences, afin de pouvoir l'améliorer à l'avenir. L'accent devrait être mis principalement sur les résultats qui concernent les jeunes, les femmes et les communautés locales et régionales, en tant que cibles et acteurs de la gestion de l'eau et de la politique dans ce domaine.

Bruxelles, le 4 décembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE